



MISES A DISPOSITION DU DIAPASON **Principes généraux**

Toute demande doit être adressée par voie postale à Service culturel de la Ville de St-Marcellin, 21 Place d'Armes 38162 Saint-Marcellin cedex ou par courriel à service.culturel@saint-marcellin.fr

Le service culturel accuse réception de votre courrier et après vérification de la viabilité de votre demande, vous précise les documents à fournir pour un passage en commission :

- Fiche de réservation complétée
- Règlement intérieur du Diapason signé
- Fiche technique de l'évènement

Une commission technique composée de membres de la commission municipale Culture se réunit pour valider les demandes et établir le planning d'utilisation selon le calendrier suivant :

Mars de l'année N → location octobre à décembre de l'année N

Juin de l'année N → location janvier à juin N+1

Toutes les demandes pour les périodes concernées doivent être présentées **au moins 15 jours** avant les commissions.

En cas d'acceptation de votre demande, il vous faudra fournir les documents suivants :

- Attestation d'assurance
- Fiche sécurité complétée
- Devis prestations de sécurité
- Copie de l'autorisation de buvette le cas échéant

FORFAITS LOCATION 1 OCCUPATION

Le forfait de location comprend la salle nue (sans matériel ni personnel) pour une durée de 10 heures

Forfait Association St- Marcellin ayant signé la charte des associations : **gratuité à la 1^{ère} demande puis tarif de 537.62 €**

Forfait Association St- Marcellin n'ayant pas signé la charte des associations ou associations extérieures : **645.14 €**

Forfait collectivité (SMVIC, Département, Région, Services de l'Etat) : **gratuité**

Forfait Entreprise de St Marcellin : **860.19 €**

Forfait Entreprise extérieure : **1 075.24 €**

Pour une demande de mise à disposition portant sur plusieurs jours, merci de vous référer au règlement d'utilisation pour les tarifs et de préciser ci-dessous votre demande :

DEPASSEMENTS D'OCCUPATION :

Dépassement prévu ou non prévu dans la demande d'occupation dans la limite de 9h maximum :

Tarif horaire associations saint-marcellinoises : 53.76 €

Tarif horaire associations extérieures : 64.51 €

Tarif horaire entreprises saint-marcellinoises : 86.02 €

Tarif horaire entreprises extérieures : 107.52 €

UTILISATION DE LA REGIE :

Tarif horaire* : 26,09 €

* **s'applique de l'ouverture au public à la fermeture de la salle après démontage**

Un récapitulatif des tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2023 est à votre disposition.

A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR

- La sécurité (1 SSIAP1 + 2 ou 3 agents DSP selon la jauge)
- L'installation et la remise en place
- Le nettoyage et la gestion des déchets
- La gestion du public
- La billetterie, obligatoire pour tous les spectacles ouverts au public, même ceux dont l'entrée est gratuite
- Les droits d'auteurs

DEMANDE DE RESERVATION - LE « DIAPASON »

Attention : cette demande ne vaut pas acceptation de la réservation

NOM DE LA STRUCTURE :

- Association
 Entreprise
 Collectivité
 Autres (précisez)

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE :

Agissant en qualité de (fonction dans la structure) :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE (joignable aux heures de bureau) **TELEPHONE PORTABLE :**

COURRIEL :

NATURE DE LA MANIFESTATION :

(à détailler sur papier libre – si spectacle, détail des artistes programmés et fiche technique, à joindre à la demande)

.....

.....

NOMBRE DE PERSONNES ATTENDUES :

La jauge maximale assise est de 580 spectateurs avec la régie en salle.

Conformément à la législation, le nombre maximal de personne dans l'enceinte du Diapason ne peut excéder 700 personnes (public, équipes artistique, technique, de sécurité, et organisationnelle).

TYPE DE MANIFESTATION :

Manifestation ouverte au public : OUI NON
Manifestation gratuite : OUI NON

OPTIONS DE DATE :

1

2

3

HORAIRES D'OCCUPATION DEMANDES :

HORAIRES DE REPRESENTATION :

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ET LOCAUX

Matériel

- Chaises. Si oui, précisez le nombre :
 Tables. Si oui, précisez le nombre :
 Chauffage.
 Matériel et régie son.
 Matériel et régie lumière.

Locaux mis à disposition

- Loge 1 Loge 2 Loge 3
 Bar de l'Office

J'accepte les conditions telles que définies dans le règlement ci-joint,

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)